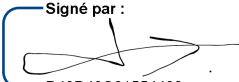


Compte de résultat	Exercice 01/04/23 - 31/03/24 Durée 12 mois	Exercice 01/04/22 - 31/03/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	198 495 652	177 467 395
VENTES DE MARCHANDISES	193 955 684	173 364 321
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	3 634 127	3 209 471
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>197 589 812</i>	<i>176 573 793</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	72 404	6 804
REPRISES SUR PROVISIONS	313 893	295 301
TRANSFERTS DE CHARGES	383 573	377 262
AUTRES PRODUITS	135 971	214 234
CHARGES D'EXPLOITATION	186 532 870	166 859 782
ACHAT DE MARCHANDISES	150 470 527	135 961 112
VARIATION DES STOCKS	1 097 464	-390 511
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	536 434	598 455
VARIATION DES STOCKS	-1 519	-24 066
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	13 511 429	12 050 191
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 263 993	1 973 520
SALAIRES ET TRAITEMENTS	12 095 849	10 625 765
CHARGES SOCIALES	3 759 187	3 328 748
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 395 442	2 388 007
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	94 868	66 849
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	281 200	245 900
AUTRES CHARGES	27 995	35 811
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 962 783	10 607 613
PRODUITS FINANCIERS	2 241 255	1 047 290
PARTICIPATIONS		
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	36 039	34 041
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	2 007 276	943 598
REPRISE DE PROVISIONS	151 318	55 189
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	46 622	14 462
CHARGES FINANCIERES	278 269	293 070
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	123 450	150 792
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	118 699	132 090
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	36 120	10 188
RESULTAT FINANCIER	1 962 986	754 220
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	13 925 769	11 361 832

Compte de résultat	Exercice 01/04/23 - 31/03/24 Durée 12 mois	Exercice 01/04/22 - 31/03/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	176 812	53 652
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 027	2 302
SUR OPERATION EN CAPITAL	174 785	51 350
CHARGES EXCEPTIONNELLES	103 291	69 417
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 591	653
SUR OPERATION EN CAPITAL	94 006	48 300
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 694	20 464
RESULTAT EXCEPTIONNEL	73 521	-15 766
PARTICIPATIONS DES SALARIES	2 574 569	2 003 288
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	2 777 987	2 148 327
TOTAL DES PRODUITS	200 913 719	178 568 336
TOTAL DES CHARGES	192 266 985	171 373 885
RESULTAT NET COMPTABLE	8 646 733	7 194 452
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	1 270	6 643

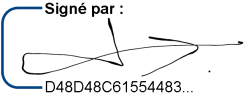
Comptes certifiés conformes

Signé par :

D48D48C61554483...

Bilan actif	Clôture au 31/03/24 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	52 834 514	24 503 762	28 330 752	28 399 917
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	335 089	332 877	2 212	1
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	335 089	332 877	2 212	1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 606 648	24 170 885	25 435 763	25 556 945
TERRAINS	8 159 579	1 239 548	6 920 032	7 068 997
CONSTRUCTIONS	28 548 141	13 107 222	15 440 918	16 658 607
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	8 933 512	7 534 339	1 399 174	1 367 369
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	3 040 712	2 289 776	750 936	461 973
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	918 687		918 687	
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	6 016		6 016	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 892 777		2 892 777	2 842 971
PARTICIPATIONS	2 500		2 500	2 500
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS				85 280
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 849 786		1 849 786	1 923 753
PRÊTS	988 973		988 973	781 449
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	51 519		51 519	49 989
ACTIF CIRCULANT	54 275 997	227 528	54 048 468	47 638 372
STOCKS ET EN-COURS	12 866 630	68 027	12 798 603	13 904 501
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	105 680		105 680	104 161
MARCHANDISES	12 760 950	68 027	12 692 923	13 800 340
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	11 077		11 077	47 345
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	5 346 515	27 137	5 319 378	4 002 073
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 544 237	7 996	1 536 241	1 649 715
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	3 802 278	19 141	3 783 137	2 352 358
CREANCES DIVERSES (3)	268 317		268 317	822 998
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	21 162 949	132 365	21 030 585	20 803 066
DISPONIBILITES	14 400 124		14 400 124	7 813 716
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	220 384		220 384	244 674
TOTAL GENERAL	107 110 511	24 731 290	82 379 221	76 038 289
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			20 566	45 246
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 31/03/24 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/23 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		56 723 328	48 547 329
CAPITAL		800 000	800 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		34 688	34 688
RESERVES		46 144 002	40 417 710
RESERVE LEGALE		80 000	80 000
AUTRES RESERVES		46 064 002	40 337 710
RESULTAT DE L'EXERCICE		8 646 733	7 194 452
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		997 425	
PROVISIONS REGLEMENTEES		100 480	100 480
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		509 200	473 900
PROVISIONS POUR RISQUES		509 200	473 900
DETTE(1)		25 146 693	27 017 060
DETTE FINANCIERE		3 102 734	7 294 438
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		2 494 868	6 862 602
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		607 866	431 836
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES		29 456	38 748
DETTE D'EXPLOITATION		21 961 378	19 681 221
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		13 713 541	12 723 655
DETTE FISCALES ET SOCIALES		7 915 340	6 642 217
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		332 496	315 348
DETTE DIVERSE		53 124	2 653
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES			222
AUTRES DETTES DIVERSES		53 124	2 431
TOTAL GENERAL		82 379 221	76 038 289
(1) Dont à plus d'un an		1 239 882	4 606 415
Dont à moins d'un an		23 906 811	22 410 644
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques			

Comptes certifiés conformes

Signé par :

D48D48C61554483...



SODICHAR
Société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros
Siège social : 1 Rue des Orvilles
28630 BARJOUVILLE
326 554 607 RCS CHARTRES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à 8 646 733,33 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 8 646 733,33 euros

A titre de dividendes 2 003 840,00 euros
Soit 202,00 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 6 642 893,33 euros
Qui s'élève ainsi à 52 706 895,18 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 606,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 003 234,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d’option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d’option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d’actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/03/2021	700 054,40 €	9 920	211,71 €	699 842,69 €
DCUA du 09/12/2021*	6 800 160,00 €	9 920	2 056,50 €	6 798 103,50 €
31/03/2022	1 001 920,00 €	9 920	303,00 €	1 001 617,00 €
31/03/2023	1 468 160,00 €	9 920	444,00 €	1 467 716,00 €

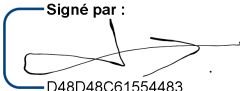
* Distribution exceptionnelle

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 septembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Olivier DUCATEL

Signé par :

D48D48C61554483...



SOGEC AUDIT

167 Quai Ledru-Rollin

72000 LE MANS

tél : 02 43 40 76 00

www.cogep.fr

SODICHAR

Société par Actions Simplifiée au capital de 800 000 €

1 rue des Orvilles

28630 BARJOUVILLE

RCS CHARTRES 326 554 607

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

SODICHAR

Société par Actions Simplifiée au capital de 800 000 €

1 rue des Orvilles

28630 BARJOUVILLE

RCS CHARTRES 326 554 607

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société par actions simplifiée **SODICHAR** relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptable français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit



Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte comptabilisation des stocks notamment :

- par l'assistance à l'inventaire physique,
- par la revue analytique des stocks,
- par le contrôle des quantités et l'évaluation des stocks par sondage.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce

Responsabilités de la direction et de personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels



Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- 

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Mans, le 5 septembre 2024

Pour SOGEC AUDIT

Vincent COETMEUR

Commissaire aux Comptes



SOGECAUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

167 quai Ledru Rollin - 72000 LE MANS
Tél. 02 43 40 76 00

Bilan actif	Clôture au 31/03/24 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	52 834 514	24 503 762	28 330 752	28 399 917
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	335 089	332 877	2 212	1
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	335 089	332 877	2 212	1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 606 648	24 170 885	25 435 763	25 556 945
TERRAINS	8 159 579	1 239 548	6 920 032	7 068 997
CONSTRUCTIONS	28 548 141	13 107 222	15 440 918	16 658 607
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	8 933 512	7 534 339	1 399 174	1 367 369
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	3 040 712	2 289 776	750 936	461 973
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	918 687		918 687	
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	6 016		6 016	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 892 777		2 892 777	2 842 971
PARTICIPATIONS	2 500		2 500	2 500
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS				85 280
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 849 786		1 849 786	1 923 753
PRÊTS	988 973		988 973	781 449
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	51 519		51 519	49 989
ACTIF CIRCULANT	54 275 997	227 528	54 048 468	47 638 372
STOCKS ET EN-COURS	12 866 630	68 027	12 798 603	13 904 501
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	105 680		105 680	104 161
MARCHANDISES	12 760 950	68 027	12 692 923	13 800 340
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	11 077		11 077	47 345
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	5 346 515	27 137	5 319 378	4 002 073
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 544 237	7 996	1 536 241	1 649 715
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	3 802 278	19 141	3 783 137	2 352 358
CREANCES DIVERSES (3)	268 317		268 317	822 998
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	21 162 949	132 365	21 030 585	20 803 066
DISPONIBILITES	14 400 124		14 400 124	7 813 716
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	220 384		220 384	244 674
TOTAL GENERAL	107 110 511	24 731 290	82 379 221	76 038 289
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			20 566	45 246
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif	Clôture au 31/03/24 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	56 723 328	48 547 329
CAPITAL	800 000	800 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	34 688	34 688
RESERVES	46 144 002	40 417 710
RESERVE LEGALE	80 000	80 000
AUTRES RESERVES	46 064 002	40 337 710
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 646 733	7 194 452
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	997 425	
PROVISIONS REGLEMENTEES	100 480	100 480
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	509 200	473 900
PROVISIONS POUR RISQUES	509 200	473 900
DETTES(1)	25 146 693	27 017 060
DETTES FINANCIERES	3 102 734	7 294 438
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	2 494 868	6 862 602
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	607 866	431 836
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES	29 456	38 748
DETTES D'EXPLOITATION	21 961 378	19 681 221
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	13 713 541	12 723 655
DETTES FISCALES ET SOCIALES	7 915 340	6 642 217
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	332 496	315 348
DETTES DIVERSES	53 124	2 653
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		222
AUTRES DETTES DIVERSES	53 124	2 431
TOTAL GENERAL	82 379 221	76 038 289
(1) Dont à plus d'un an	1 239 882	4 606 415
Dont à moins d'un an	23 906 811	22 410 644
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		


SOGEC AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat	Exercice	Exercice
	01/04/23 - 31/03/24	01/04/22 - 31/03/23
	Durée 12 mois	Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	198 495 652	177 467 395
VENTES DE MARCHANDISES	193 955 684	173 364 321
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	3 634 127	3 209 471
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>197 589 812</i>	<i>176 573 793</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	72 404	6 804
REPRISES SUR PROVISIONS	313 893	295 301
TRANSFERTS DE CHARGES	383 573	377 262
AUTRES PRODUITS	135 971	214 234
CHARGES D'EXPLOITATION	186 532 870	166 859 782
ACHAT DE MARCHANDISES	150 470 527	135 961 112
VARIATION DES STOCKS	1 097 464	-390 511
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	536 434	598 455
VARIATION DES STOCKS	-1 519	-24 066
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	13 511 429	12 050 191
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 263 993	1 973 520
SALAIRES ET TRAITEMENTS	12 095 849	10 625 765
CHARGES SOCIALES	3 759 187	3 328 748
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 395 442	2 388 007
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	94 868	66 849
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	281 200	245 900
AUTRES CHARGES	27 995	35 811
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 962 783	10 607 613
PRODUITS FINANCIERS	2 241 255	1 047 290
PARTICIPATIONS		
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	36 039	34 041
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	2 007 276	943 598
REPRISE DE PROVISIONS	151 318	55 189
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	46 622	14 462
CHARGES FINANCIERES	278 269	293 070
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	123 450	150 792
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	118 699	132 090
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	36 120	10 188
RESULTAT FINANCIER	1 962 986	754 220
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	13 925 769	11 361 832

Compte de résultat	Exercice	Exercice
	01/04/23 - 31/03/24	01/04/22 - 31/03/23
	Durée 12 mois	Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	176 812	53 652
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 027	2 302
SUR OPERATION EN CAPITAL	174 785	51 350
CHARGES EXCEPTIONNELLES	103 291	69 417
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 591	653
SUR OPERATION EN CAPITAL	94 006	48 300
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 694	20 464
RESULTAT EXCEPTIONNEL	73 521	-15 766
PARTICIPATIONS DES SALAIRES	2 574 569	2 003 288
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	2 777 987	2 148 327
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>200 913 719</i>	<i>178 568 336</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>192 266 985</i>	<i>171 373 885</i>
RESULTAT NET COMPTABLE	8 646 733	7 194 452
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	1 270	6 643
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 3 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 20 ans
- Constructions : 20 à 25 ans
- Agencements des constructions : 15 ans
- Agencements divers : 6 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 7 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 7 ans
- Mobilier de bureau : 4 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 9 920 actions.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	800 000			800 000
Primes d'émission, de fusion, ...	34 688			34 688
Réserves	40 417 710	5 726 292		46 144 002
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	7 194 452		7 194 452	
Résultat de l'exercice N		8 646 733		8 646 733
Subventions d'investissement		1 000 773	3 348	997 425
Provisions pour hausse de prix	100 480			100 480
	48 547 329	15 373 798	7 197 800	56 723 328

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	332 200	2 889		335 089
Immobilisations corporelles	47 552 807	2 280 276	226 436	49 606 648
Immobilisations financières - titres	1 926 253	20 040	94 006	1 852 286
Immobilisations financières - créances	916 718	217 131	93 358	1 040 491
	50 727 978	2 520 336	413 800	52 834 514

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	332 199	678		332 877
Immobilisations corporelles	21 995 862	2 401 459	226 436	24 170 885
	22 328 061	2 402 136	226 436	24 503 762

Dont dotation :	- Linéaire	2 176 077
	- Dégressive	219 365
	- Exceptionnelle	6 694

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	100 480			100 480
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	473 900	281 200	245 900	509 200
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	228 522	218 318	219 311	227 528
	802 902	499 518	465 211	837 208
Dont dotation :				
- Exploitation		376 068	313 893	
- Financier		123 450	151 318	
- Exceptionnel				

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	245 900
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 228 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 281 k€.

sogetec AUDIT
CONTRÔLEUR AUX COMPTES

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 040 491	20 566	1 019 926
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	5 357 592	5 357 592	
Créances diverses	268 317	268 317	
Charges constatées d'avance	220 384	220 384	
	6 886 784	5 866 858	1 019 926

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ⁽¹⁾	6 801	6 801		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	2 488 066	1 593 594	894 472	
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	607 866	262 457	345 409	
Avances, acompte reçus sur commandes	29 456	29 456		
Dettes d'exploitation	21 961 378	21 961 378		
Dettes diverses	53 124	53 124		
Produits constatés d'avance				
	25 146 693	23 906 811	1 239 882	

⁽¹⁾ Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

6 801

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

4 347 763

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

25 030

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice 73 286
- Plus-value latente à la fin de l'exercice 217 808

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	130 446 541	115 806 512
Drives	31 883 495	27 273 709
Station-service	35 259 775	33 493 572
	197 589 812	176 573 793

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	7
Agents de maîtrise	30
Employés	392
	429

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

SOGECAUDIT
COMPTABILITE - AUDIT - FISCALITE

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes	2 591	
Rentrées sur créances amorties		2 027
Cessions d'immobilisations corporelles		75 200
Cessions d'immobilisations financières	94 006	96 237
Dotations aux amortissements exceptionnelles	6 694	
Quote-part de subventions d'investissements virées au résultat		3 348
	103 291	176 812

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	1 364 261
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	1 210 308
	2 574 569

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère IOD CHARTRES.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	3 328 264
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-550 276
	2 777 988

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	539 804
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	694 870

 **sogecAUDIT**
Cabinet d'audit et de conseil

■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	DETTES GARANTIES	MONTANTS DES SURETES	V.N.C. BIENS DONNES EN GARANTIE
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 136 643	27 050 000 (*)	25 435 763
(*) Montant d'origine			

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	3 523 480	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu : 30 % ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible ; agents de maîtrise faible ; employés moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2023 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 808 000 €

Face à cet engagement, la société SODICHAR a souscrit un contrat d'assurance vie auprès de « GAN ASSURANCE », garantissant le remboursement de la totalité des indemnités.

SOGECAUDIT
Cabinet d'audit aux entreprises

Entreprises liées

	IOD CHARTRES	LAVEZZI
Participations	-	2 500
Dépréciation participations	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Immobilisations financières diverses	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-
Créances diverses	1 270	-
Charges constatées d'avance	-	-
Emprunts et dettes financières divers	186 595	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-
Autres dettes diverses	-	-
Produits de participation	-	-
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Intérêts et produits assimilés divers	1 270	-

Filiales et participation à plus de 50 %

	S.A.R.L. LAVEZZI 28 630 BARJOUVILLE R.C.S. CHARTRES 801 209 248
Capital	2 500
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	443 578
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur brute des titres détenus	2 500
Valeur nette des titres détenus	2 500
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	1 953 803
Résultat du dernier exercice clos	305 355
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SOGECAUDIT
Cabinet d'audit des entreprises

S.A.S. SODICHAR

Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. SODICHAR

Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 3 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

S.A.S. SODICHAR*Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024***Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 20 ans
- Constructions : 20 à 25 ans
- Agencements des constructions : 15 ans
- Agencements divers : 6 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 7 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 7 ans
- Mobilier de bureau : 4 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. SODICHAR*Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 9 920 actions.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	800 000			800 000
Primes d'émission, de fusion, ...	34 688			34 688
Réserves	40 417 710	5 726 292		46 144 002
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	7 194 452		7 194 452	
Résultat de l'exercice N		8 646 733		8 646 733
Subventions d'investissement		1 000 773	3 348	997 425
Provisions pour hausse de prix	100 480			100 480
	48 547 329	15 373 798	7 197 800	56 723 328

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	332 200	2 889		335 089
Immobilisations corporelles	47 552 807	2 280 276	226 436	49 606 648
Immobilisations financières - titres	1 926 253	20 040	94 006	1 852 286
Immobilisations financières - créances	916 718	217 131	93 358	1 040 491
	50 727 978	2 520 336	413 800	52 834 514

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	332 199	678		332 877
Immobilisations corporelles	21 995 862	2 401 459	226 436	24 170 885
	22 328 061	2 402 136	226 436	24 503 762

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	2 176 077
	- Dégressive	219 365
	- Exceptionnelle	6 694

S.A.S. SODICHAR*Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024***Provisions et dépréciations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	100 480			100 480
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	473 900	281 200	245 900	509 200
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	228 522	218 318	219 311	227 528
	802 902	499 518	465 211	837 208

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Exploitation</i>	376 068	313 893
	-	<i>Financier</i>	123 450	151 318
	-	<i>Exceptionnel</i>		

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	245 900
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 228 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 281 k€.

S.A.S. SODICHAR*Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024***Biens pris en crédit-bail****Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 040 491	20 566	1 019 926
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	5 357 592	5 357 592	
Créances diverses	268 317	268 317	
Charges constatées d'avance	220 384	220 384	
	6 886 784	5 866 858	1 019 926

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	6 801	6 801		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	2 488 066	1 593 594	894 472	
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	607 866	262 457	345 409	
Avances, acompte reçus sur commandes	29 456	29 456		
Dettes d'exploitation	21 961 378	21 961 378		
Dettes diverses	53 124	53 124		
Produits constatés d'avance				
	25 146 693	23 906 811	1 239 882	

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

6 801

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

4 347 763

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

25 030

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice 73 286
- Plus-value latente à la fin de l'exercice 217 808

S.A.S. SODICHAR*Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	130 446 541	115 806 512
Drives	31 883 495	27 273 709
Station-service	35 259 775	33 493 572
	197 589 812	176 573 793

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	7
Agents de maîtrise	30
Employés	392
	429

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

S.A.S. SODICHAR*Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024***Résultat exceptionnel**

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes	2 591	
Rentrées sur créances amorties		2 027
Cessions d'immobilisations corporelles		75 200
Cessions d'immobilisations financières	94 006	96 237
Dotations aux amortissements exceptionnelles	6 694	
Quote-part de subventions d'investissements virées au résultat		3 348
	103 291	176 812

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	1 364 261
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	1 210 308
	2 574 569

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère IOD CHARTRES.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	3 328 264
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-550 276
	2 777 988

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	539 804
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	694 870

S.A.S. SODICHAR*Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles**

	DETTE GARANTIES	MONTANTS DES SURETES	V.N.C. BIENS DONNES EN GARANTIE
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 136 643	27 050 000 (*)	25 435 763
(*) Montant d'origine			

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	3 523 480	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu : 30 % ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible ; agents de maîtrise faible ; employés moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2023 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 808 000 €

Face à cet engagement, la société SODICHAR a souscrit un contrat d'assurance vie auprès de « GAN ASSURANCE », garantissant le remboursement de la totalité des indemnités.

S.A.S. SODICHAR*Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024***Entreprises liées**

	IOD CHARTRES	LAVEZZI
Participations	-	2 500
Dépréciation participations	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Immobilisations financières diverses	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-
Créances diverses	1 270	-
Charges constatées d'avance	-	-
Emprunts et dettes financières divers	186 595	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-
Autres dettes diverses	-	-
Produits de participation	-	-
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Intérêts et produits assimilés divers	1 270	-

Filiales et participation à plus de 50 %

S.A.R.L. LAVEZZI
28 630 BARJOUVILLE
R.C.S. CHARTRES 801 209 248

Capital	2 500
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	443 578
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur brute des titres détenus	2 500
Valeur nette des titres détenus	2 500
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	1 953 803
Résultat du dernier exercice clos	305 355
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Certifié Conforme

Signé par : 
D48D48C61554483...